

Vous songez à présenter une demande à l'égard du Fonds d'aide à la petite entreprise Soutenons l'achat local ?

Pour vous aider à présenter une demande, vous trouverez ci-dessous une liste de vérification pour les documents et les renseignements dont vous aurez besoin pour ce faire. Ne commencez pas à remplir une demande si vous n'avez pas en main tous les renseignements indiqués ci-dessous :

1. Votre nom commercial. Il s'agit du nom que vous utilisez dans vos activités quotidiennes et pour faire la publicité de votre entreprise.
2. Votre nom de personne morale. Si votre nom de personne morale est différent de votre nom commercial, vous devez fournir votre dénomination sociale enregistrée. Cela s'applique aussi aux sociétés à numéro.
3. Le nombre d'employés. Cela comprend les employés à temps plein et les employés à temps partiel.
4. Votre chiffre d'affaires annuel ou revenus pour l'exercice 2019.
5. Votre numéro d'entreprise. Il s'agit du numéro à neuf chiffres que l'Agence du revenu du Canada (ARC) a attribué à votre entreprise ou à votre organisme sans but lucratif, en tant que numéro d'identification fiscale. Propre à votre organisation, il est utilisé dans le cadre des relations avec le gouvernement fédéral et avec certains gouvernements provinciaux.
6. Si vous êtes inscrit à la TPS/TVH, nous aurons besoin de votre numéro de TPS/TVH. Si vous devez vérifier votre numéro de TPS/TVH, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/services-electroniques/services-electroniques-entreprises/confirmation-numero-compte-tps-tvh.html>.
7. La date de constitution en société ou d'enregistrement de l'entreprise
8. Si votre entreprise a un siège social, nous aurons besoin de l'adresse complète du siège social de votre entreprise ainsi que de l'adresse de votre établissement d'exploitation, si elle est différente.
9. Votre secteur d'activité. *Si vous devez vérifier votre secteur d'activité, rendez-vous à l'adresse suivante :* <https://www.ic.gc.ca/app/scr/app/cis/search-recherche?lang=fr>
10. La preuve que votre organisation dispose d'une assurance de responsabilité civile d'entreprise de 1 000 000 \$. Le certificat d'assurance doit être valide jusqu'au 31 mars 2021.
11. Votre entreprise reçoit-elle d'autres fonds publics pour le soutien des activités décrites dans votre demande ? Si c'est le cas, vous devez fournir des détails.
12. Le Fonds d'aide à la petite entreprise Soutenons l'achat local est un programme de remboursement en réponse à la pandémie de COVID-19 et, en conséquence, nous pouvons uniquement couvrir les dépenses engagées par votre entreprise le ou après le 15 mars 2020. Pour vérifier ces dépenses, nous avons besoin des renseignements suivants :
 - Soit un reçu du caissier ou une facture accompagnée d'une preuve de paiement (relevé de carte de crédit, virement en direct, relevé bancaire, télévirement, chèque payé d'une institution financière). (Nota : nous n'accepterons pas les documents de comptabilité interne portant la mention « payé »)
 - Les documents étayant une dépense doivent indiquer clairement le nom de l'article ou du service, son coût, la quantité et la date d'achat. Si vous soumettez de la documentation comprenant plusieurs achats, surlignez ou indiquez clairement la dépense admissible mentionnée dans la demande de subvention.
 - Les documents de dépense doivent être lisibles et soumis en format JPG ou PDF.